



Cabinet Exa Courtage
Mécèn'Assur Audio
 2, Promenade du Millénaire
 92400 Courbevoie



AuditionSolidarité est une association reconnue d'intérêt général œuvrant pour un engagement humanitaire et citoyen en faveur du monde de l'Audition.

AuditionSolidarité c'est chaque année :

L'appareillage de personnes sourdes ou malentendantes Sans Domicile Fixe, en France.

J'entends... il entend...



400 enfants sourds et malentendants appareillés à l'étranger (Maroc, Madagascar, Burkina Faso, Tunisie, Cameroun...).

J'entends... il entend...



30 000 musiciens sensibilisés à la protection auditive, dans les écoles de musique.



Un site d'entraide et de bons conseils pour vos oreilles
www.auditionsolidarite.org

Mécèn'Assur Audio
 Mieux entendre pour mieux Vivre

**Assurances
 des Appareils Auditifs**



**Perte - Vol - Casse et Panne
 4 ans**

en partenariat avec
 l'Association AuditionSolidarite.Org



Mécèn-Assur Audio 06-78-94-97-39 // 01-46-35-80-54
michel.tirard@exacourtage.com - www.mecenassur.org
 Mécèn'Assur Audio est une marque déposée du Cabinet Exa Courtage
Courtier Conseil en Assurances Solidaires
 ORIAS n°07 005 59 - sarl au capital de 40 000 euros

Exclusivité et Nouveauté

- 1 indemnité forfaitaire pour le remboursement du ou des appareils achetés est versée à vos proches en cas de décès (*) - (inclus dans le coût de l'assurance)
- 1 euro est versé, sur tous les contrats d'assurance et de financement, à l'association AuditionSolidarité.Org, afin d'appareiller gratuitement les plus démunis.
(* les appareils ainsi récupérés seront offerts à l'association AuditionSolidarité)

Garanties (Extrait des conditions particulières)

- * Période couverte : 4 ans
- * Garanties : perte, vol, casse et panne
- * Aucune franchise sur casse et panne
- * Franchise perte et vol :
 - 1ère année(*) : 15%
 - 2ème année : 35%
 - 3ème année : 50%
 - 4ème année : 60%

Plafond de remboursement, 2 500 euros/appareil

(*) sans déduction du remboursement de la sécurité sociale et de la mutuelle

Précautions : Vos appareils sont onéreux, prenez en soin

Ne pas laisser vos appareils auditifs :

- à la portée d'enfants ou d'animaux domestiques
- dans des endroits humides
- lors de certaines activités une vigilance accrue est nécessaire (activités sportives, jardinage, bricolage....)

Exclusions : (extrait des conditions particulières)

- Dommages d'ordre esthétique n'empêchant pas l'usage normal de l'appareil
- Pièces remplacées par l'assuré ou par tout autre prestataire non retenu par le laboratoire
- Non respect des instructions du fabricant ou du distributeur
- Dommages intentionnellement causés, le défaut d'entretien ou l'usure normale de l'appareil
- Défaut ou vice propre imputable au fabricant.
- Pratique des sports à risques (bobsleigh, alpinisme, sports aériens, spéléologie, char à voile, ski acrobatique, saut à l'élastique)

Financement (*)

- * 1 offre modulable en durée (jusqu'à 48 mois)
- * 1 souscription de 18 à 85 ans

(*) sur demande auprès de Mécén'Assur Audio et sous conditions d'acceptation du dossier

Bulletin d'adhésion à l'assurance

Perte-Vol-Casse et Panne – 4 ans

Exemplaire à conserver

Contrat collectif n°2011/16/FR/01/107/92000

Garanties acquises à réception du bulletin d'adhésion et du règlement sous un délai maximum de 5 jours après l'achat

Adhérent

Mr Mme
Nom (*) :Prénom (*)

Adresse (*)
.....

VilleCode postal

Date de naissance (*)

Téléphone (*) :

Mail :

nom du Laboratoire (*) :

Ville (*) :

(*) Mentions obligatoires

Caractéristique du ou des appareils assurés

Joindre obligatoirement une copie de votre facture d'achat

Marque :

Référence :

N°de série :

Gauche :

Droit :

Date d'achat :

Prix d'achat TTC : Euros

J'ai choisi la garantie perte, vol, casse et panne sur 4 ans

1 appareil : 99 Euros TTC pour 4 ans

2 appareils : 198 Euros TTC pour 4 ans

je soussigné (e) reconnais avoir pris connaissance de l'extrait des conditions particulières ci-joint.

Signature

Mécén'Assur Audio

Date

Signature de l'assuré

précédée de la mention

« lu et approuvé »

Bulletin d'adhésion à l'assurance

Perte-Vol-Casse et Panne – 4 ans

Exemplaire à nous renvoyer

Contrat collectif n°2011/16/FR/01/107/92000

Garanties acquises à réception du bulletin d'adhésion et du règlement sous un délai maximum de 5 jours après l'achat

Adhérent

Mr Mme
Nom (*) :Prénom (*)

Adresse (*)
.....

VilleCode postal

Date de naissance (*)

Téléphone (*) :

Mail :

nom du Laboratoire (*) :

Ville (*) :

(*) Mentions obligatoires

Caractéristique du ou des appareils assurés

Joindre obligatoirement une copie de votre facture d'achat

Marque :

Référence :

N°de série :

Gauche :

Droit :

Date d'achat :

Prix d'achat TTC : Euros

J'ai choisi la garantie perte, vol, casse et panne sur 4 ans

1 appareil : 99 Euros TTC pour 4 ans

2 appareils : 198 Euros TTC pour 4 ans

je soussigné (e) reconnais avoir pris connaissance de l'extrait des conditions particulières ci-joint.

Signature

Mécén'Assur Audio

Date

Signature de l'assuré

précédée de la mention

« lu et approuvé »

